

La formation des orthophonistes: Halte à la pensée unique!

Le code de la santé publique confère aux orthophonistes :

- **Indépendance**
- **Responsabilité**
- **Autonomie de diagnostic**
- **Décision des soins à mettre en œuvre.**

Et pourtant les critères retenus, pour bénéficier du financement de la formation continue*, concernent principalement le seul aspect technique du soin orthophonique, excluant la dimension psychologique et relationnelle.

Nous expérimentons chaque jour avec nos patients que **le langage ne se réduit pas à un outil plus ou moins défaillant qu'il suffirait de réparer, mais qu'il est constitutif de la personne humaine.**

Nous ne pouvons ignorer que quelle qu'en soit leur origine, organique ou non, les pathologies orthophoniques bouleversent le patient de manière plus globale.

Or, cette réalité et les conceptions théoriques référées aux sciences humaines sont absentes des propositions de formation car rejetées au motif qu'elles ne correspondent pas aux besoins de la profession des orthophonistes !
Pourtant, nombre d'entre eux témoignent des bénéfices de ces formations dans le suivi de leurs patients et s'indignent de cette situation.

Nous demandons donc que les financements octroyés par l'ANDPC et le FIF-PL rendent accessibles aux orthophonistes des formations en adéquation avec le code de la santé publique, et que les instances décisionnaires respectent l'autonomie et la diversité des choix de formation comme des choix des pratiques professionnelles.

*Dans le cadre de l'exercice libéral, les orthophonistes doivent cotiser au FIF-PL (Fond interprofessionnel des professionnels libéraux) et depuis la création en 2013 de l'Organisme gestionnaire du développement professionnel continu (OGDPC) devenu Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) tous les orthophonistes ont une obligation triennale à participer à une action de DPC.

Pour nous soutenir, rendez vous sur le site :
<http://chnng.it/rD5mnwxC>

Les Ateliers Claude Chassagny
www.acchassagny.org
atelierchassagny@gmail.com

La Fédération des orthophonistes de France
www.federation-des-orthophonistes-de-france.fr
fof.federation@gmail.com